

## Développement d'un enseignement ligne complémentaire dans les langues régionales ou minoritaires

L'apprentissage en ligne peut offrir à des groupes variés la possibilité de recevoir une éducation à différents niveaux. Les locuteurs de langues régionales ou minoritaires peuvent suivre un cours en ligne pour diverses raisons, par exemple parce qu'il sont confinés en raison d'une crise sanitaire, d'une situation d'urgence ou de conflit, ou parce qu'ils vivent dans une région reculée où les cours en présentiel ne sont pas d'accès facile ou ne sont pas organisés en raison d'un manque d'enseignants ou d'un nombre insuffisant d'enfants, ou encore parce qu'ils ont un mode de vie itinérant, ont une lourde charge de travail ou souhaitent simplement améliorer leurs compétences personnelles. L'enseignement des langues régionales ou minoritaires ou dans ces langues fait partie des obligations qu'ont les États membres du Conseil de l'Europe parties à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en matière d'éducation.

Pour que l'enseignement en ligne des langues régionales ou minoritaires ou de diverses matières scolaires dans ces langues soit efficace, il convient de changer les méthodes d'enseignement par rapport aux activités en classe afin que les apprenants restent réellement motivés et impliqués. On attend des éducateurs et des apprenants qu'ils innovent et soient créatifs et qu'ils participent encore plus activement aux processus éducatifs. De l'avis du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, les États parties à cet instrument doivent élaborer des stratégies globales d'enseignement à distance, pour compléter les cours en présentiel de langues régionales ou minoritaires ou dans ces langues, en particulier pour les enfants et les jeunes qui n'ont pas terminé la scolarité obligatoire et pour lesquels l'école est un facteur puissant d'interaction et d'intégration sociales. Une telle stratégie devrait garantir aux enseignants une formation de base et complémentaire pour les familiariser avec des méthodes pédagogiques fiables propices à un enseignement en ligne efficace. Les pouvoirs publics devraient renforcer la capacité de toutes les parties prenantes de créer les conditions d'un accès et d'une utilisation ouverts des outils d'apprentissage en ligne ainsi que des contenus de qualité dans les langues régionales ou minoritaires. Ils devraient en particulier tenir compte des besoins spécifiques des groupes d'apprenants les plus défavorisés en termes d'équipement informatique et d'accès à internet.

### Apprentissage ouvert et accès libre

L'apprentissage ouvert est une démarche éducative qui présente une véritable valeur ajoutée au regard de certains aspects de la réalisation des engagements des États parties à la Charte en matière d'éducation à tous les niveaux, dont l'éducation des adultes et la formation continue. Il cherche à supprimer tous les obstacles à l'apprentissage tout en continuant d'offrir aux apprenants une chance raisonnable de succès dans le cadre d'un système éducatif et d'un système de formation correspondant à leurs besoins et à leurs souhaits dans de multiples domaines d'apprentissage. Le Comité d'experts prend en conséquence note avec intérêt des adaptations continues de l'enseignement dans les cas où il est impossible d'organiser un apprentissage en présentiel pour les locuteurs de langues régionales ou minoritaires pour des raisons administratives, organisationnelles ou sanitaires.

Les dispositions prises pendant la crise de la covid-19 peuvent être considérées comme un développement opportun qui pourrait être une option valable dans l'avenir et compléter l'enseignement en présentiel. Dans ce contexte et compte tenu de l'insuffisance de matériel pédagogique dans les langues régionales ou minoritaires observée à l'occasion de plusieurs cycles de suivi, le Comité d'experts serait favorable à un financement public de l'élaboration de manuels de qualité en accès libre dans toutes les langues protégées au titre de la Charte. Ces manuels, sous licences ouvertes, devraient être accessibles en

ligne aux élèves, aux étudiants, aux enseignants et au grand public. Ils pourraient être distribués en version imprimée, sous forme de ressources pédagogiques ouvertes ou de formats audios à télécharger ou à acquérir gratuitement ou à peu de frais.

Le libre accès au matériel pédagogique dans les langues régionales ou minoritaires peut renforcer la coopération transfrontalière et la compréhension mutuelle qui sont au cœur de la Charte. L'accès ouvert aux ressources pédagogiques, leur réutilisation et leur réorientation peuvent nécessiter une pédagogie ouverte de la part des enseignants des divers pays ou la renforcer. Des liens plus étroits peuvent être noués et la formation des enseignants peut être améliorée pour chacune des langues régionales ou minoritaires, par exemple via les CLOM (cours en ligne ouverts massivement) ou des webinaires spécifiques.

### Suivi de l'éducation en ligne

La protection et la promotion du patrimoine culturel et linguistique européen et de l'enseignement des langues régionales ou minoritaires ou dans ces langues, consacrées par la Charte, sont au cœur de la mission du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. À chaque cycle de suivi, le Comité analyse la mise en œuvre de l'article 7 dans les États parties faisant l'objet du suivi et au besoin celle de dispositions choisies de l'article 8 sur l'enseignement concernant les langues protégées au titre de la Partie III de la Charte. La Charte est un instrument juridique en constante évolution qui peut orienter l'évolution future de l'enseignement des langues régionales ou minoritaires ou dans ces langues. Dans le cadre de ses travaux de suivi, le Comité d'experts favorisera une véritable égalité des chances dans l'accès à l'éducation au moyen des technologies de l'information et encouragera la tolérance et la participation des divers intéressés.

### Liens utiles:

- Recommandation CM/Rec(2014)5 du Comité des Ministres aux États membres sur l'importance de compétences en langue(s) de scolarisation pour l'équité et la qualité en éducation et pour la réussite scolaire, voir <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/official-texts>
- page web des ressources de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, voir <https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/resources>, en particulier la rubrique « publications »
  - o [New technologies, new social media and the European Charter for Regional or Minority Languages](#)
  - o [Kit pédagogique](#)
  - o [La protection des droits de l'enfant dans le cadre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires \(CELRM\)](#)
- Conseil de l'Europe - Plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle, voir <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/platform>
- [Centre de Graz](#)
- <https://www.coe.int/en/web/learning-resources>
- Réponses du Conseil de l'Europe [à la covid-19:](#)

### Déclarations

- o [de la Secrétaire Générale,](#)
- o [de la Présidente du Comité d'experts de la CELRM,](#)
- o [du Comité de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales,](#)
- o [du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\), etc.](#)

